

VOS CONTACTS EN RÉGION

Pour connaître la disponibilité des hôtels, des relais téléphoniques locaux ont été mis en place.

Pour toute autre question, merci de vous reporter à la présente notice, de vous adresser directement au secrétariat régional.

Secrétariat régional : ☎ 06-88-41-14-86

Courriel : inscription-pvlc@pelerinage-rosaire.org

Responsable : **Line CHARRON** ☎ 06 88 41 14 86

Vienne - Deux-Sèvres : **Yvette MIE** ☎ 05 49 61 20 39

Vendée : **Michelle SARRAZIN** ☎ 02 51 95 02 47

Loir-et-Cher : **Cécile et Bernard THUAULT** ☎ 02 54 96 01 57

TRANSPORTS

Renseignements : **Joseph CHAUDET** ☎ 06 12 51 06 04

Christophe BLANCHARD ☎ 06 14 39 39 17

Arrêts des autocars pour les pèlerins

Deux-Sèvres : **Chiché** (place de l'Église) - **Mauléon** (place de la Croix verte) - **Mazières-en-Gâtine** (place de l'église) - **Moncoutant** (place de l'église) - **Niort** (A10 sortie 32 - 50 rue Charles Darwin, parking face à la salle de l'Acclameur) - **Parthenay** (gare SNCF) - **Secondigny** (place du Maréchal Leclerc).

Loir et Cher : **Mer** (feux centre-ville) - **Blois** : (parking covoiturage autoroute A10 - sortie 17).

Vendée : **Aizenay** (place de l'église) - **Challans** (place Victor Charbonnel) - **Fontenay-le-Comte** (A83 sortie 8 - centre) - **La Roche-sur-Yon** (parking des Flâneries, face au McDonald's) - **Les Essarts** (place de l'église) - **Les Herbiers** (place des Droits de l'Homme) - **Luçon** (A83 sortie 7, Ste Hermine) - **Mortagne-sur-Sèvre** (place de la roseraie) - **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** (rond-point de l'Europe, magasin Atlas). **Vienne** : **Châtellerault** (A10 sortie 26, Châtellerault Nord) - **Poitiers** (Gare SNCF).

Arrêts des autocars PMR (pèlerins en accueil) **Fontenay-le-Comte** (A83 sortie 8 - centre) - **La Roche-sur-Yon** (parking des Flâneries, face au McDonald's) - **Luçon** (A83 sortie 7, Ste Hermine) - **Niort** (A10 sortie 32 - 50 rue Charles Darwin, parking face à la salle de l'Acclameur) - (A10 Poitiers Nord, parking centre routier).

Région Poitou Vendée Loir et Cher

5, rue des comtes d'Asnières – 85120 St Pierre-du-Chemin - ☎ 06-88-41-14-86

Courriel : inscription-pvlc@pelerinage-rosaire.org

Notice explicative Pèlerins et Pèlerins en accueil

PELERINAGE DU ROSAIRE

du 1^{er} au 5 octobre 2025

« Avec Marie, pèlerins d'espérance »

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, merci de remplir avec soin le **bulletin d'inscription** ci-joint (**un par pèlerin**) et de le renvoyer, signé et accompagné du montant total du règlement au secrétariat régional.

Merci de conserver le feuillet n°2 de ce bulletin.

VENIR AU ROSAIRE COMME PÈLERIN MALADE OU HANDICAPÉ

Les bénévoles de l'**Hospitalité du Rosaire** accompagnent les **personnes malades ou handicapées** dans leur démarche de pèlerin : transport adapté, hébergement en **accueil médicalisé**, voiturage, soins infirmiers sous supervision médicale.

Le Rosaire accueille aussi **enfants, adolescents et jeunes adultes**, malades ou atteints d'un handicap physique ou mental, dans des **services adaptés** aux âges et aux pathologies pour vivre un temps de joie et de ressourcement.

Merci de prendre contact rapidement avec le Secrétariat Régional à Poitiers pour obtenir le **dossier médical spécifique**.

VENIR AU ROSAIRE POUR SERVIR

Tous les participants au Pèlerinage sont des **pèlerins**. Certains pèlerins ont choisi de se mettre au service des malades ou des autres pèlerins en devenant **Bénévoles du Rosaire**, dans l'**Hospitalité**, avec les Commissaires, les Hôtesses ou les Choristes.

Si vous souhaitez servir auprès des pèlerins malades et bien-portants, n'hésitez pas à contacter la Direction Régionale qui vous orientera.

VOITURAGE HÔTEL (VH)

Si vous venez avec **votre fauteuil roulant personnel**, merci de l'indiquer sur le **Bulletin d'Inscription** : nous devons en tenir compte pour le transport.

Si vous souhaitez qu'un fauteuil roulant soit mis à **votre disposition à Lourdes** dans **votre hôtel**, merci de l'indiquer sur le **Bulletin d'Inscription** et de joindre un **chèque de caution de 50 € à l'ordre de : « Association Notre Dame des Douleurs »**

Les lycéens assurent **le voiturage et l'accompagnement entre les hôtels et les Sanctuaires** pour les pèlerins âgés, fatigués, handicapés.

Merci d'indiquer sur votre *Bulletin d'Inscription* si vous pensez avoir recours à ce service pendant le Pèlerinage.

HÉBERGEMENTS

Hôtels (cf. liste détaillée sur la feuille jointe)

Les tarifs hôteliers indiqués couvrent 5 nuitées (du mardi soir au dimanche matin) en pension complète, avec le dîner du mardi soir et le petit-déjeuner du dimanche.

Les éventuelles nuitées supplémentaires doivent être ajoutées sur votre bulletin d'inscription.

Merci d'indiquer vos jours et dates d'arrivée et de départ.

Les pèlerins désirant réserver dans le même hôtel que les années précédentes sont invités à s'inscrire le plus tôt possible.

Pour inscrire un groupe dans un même hôtel, merci d'envoyer ensemble les bulletins d'inscriptions de tous les membres du groupe.

Cité St Pierre

La Région dispose d'un nombre limité de places à la **Cité St Pierre** de Lourdes, réservées aux pèlerins aux faibles ressources ou sous tutelle/curatelle.

ASSURANCE RAPATRIEMENT

Si vous bénéficiez d'une assurance rapatriement au titre de votre **assurance habitation, automobile** ou autre, merci de l'indiquer dans la rubrique **Assurance Rapatriement** du *bulletin d'Inscription*.

Contactez la Direction Régionale qui vous donnera tous les renseignements utiles.

PERSONNE À CONTACTER

Merci d'indiquer **lisiblement** sur le *Bulletin d'Inscription* le nom et le numéro de téléphone mobile d'une personne de confiance à contacter en cas d'urgence pendant le Pèlerinage.

TARIFS

Cotisation Régionale obligatoire **15 €**

Inscription **pour une personne** **40 €**

Les frais d'inscription comprennent les frais de secrétariat, la contribution versée aux Sanctuaires de Lourdes, l'assurance.

Transport **170 € (repas du midi à l'aller et au retour compris).**

Reportez-vous à la liste des points de départ en dernière page.

Offrande

La Direction Générale confie à votre bienveillance les pèlerins malades qui désirent aller à Lourdes prier Notre Dame. Chaque année, votre générosité permet d'aider ces pèlerins.

Merci d'indiquer le montant de votre offrande dans la colonne **Règlement** du *Bulletin d'Inscription*.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Virement :

Vous pouvez régler par virement bancaire sur le compte Société Générale :

IBAN : FR76 3000 3016 3000 0372 7026 772 - BIC S0GEFRPP.

Vous joindrez une copie du récépissé avec votre *Bulletin d'Inscription*.

Chèque :

Si vous réglez par chèque, vous pouvez régler **en trois fois maximum**, à condition d'envoyer la totalité du règlement en précisant au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée (1).

(1) Le premier chèque sera remis en banque dès l'inscription.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Pèlerinage du Rosaire.

Date limite d'encaissement du dernier chèque : 30 septembre 2025

Si un problème d'ordre financier vous empêche de participer au Pèlerinage, n'hésitez pas à adresser par courrier une demande motivée de remise au Président de la Région. Notez toutefois qu'une contribution minimale vous sera demandée.

LIVRET PROGRAMME

Le **livret programme** est remis aux pèlerins dans les autocars.

Les pèlerins qui viennent par leurs propres moyens devront aller le retirer à la **Permanence de Région à Lourdes** sur présentation de leur feuille de route.

Les pèlerins n'ayant pas le **foulard de Région** peuvent se le procurer à la **Permanence de Région**.

FEUILLE DE ROUTE & BADGE

Vous recevrez votre **feuille de route** une dizaine de jours avant le Pèlerinage avec les horaires de transport. Merci de les conserver avec vous pendant toute la durée du pèlerinage. La **feuille de route** comporte toutes les informations relatives à votre pèlerinage. Le **badge** donne accès aux conférences et aux animations proposées pendant le Pèlerinage.

ANNULATIONS & REMBOURSEMENTS

Les désistements ne pourront être remboursés que s'ils ont été signalés par courrier **15 jours avant le jour du départ au pèlerinage** (15 septembre 2025), et sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou autre) en cas de force majeure. Pour le transport, les désistements à moins de deux jours du départ, 100% du montant reste acquis à l'association. Au-delà de cette période, il ne sera pas effectué de remboursement. Les remboursements ont lieu après le pèlerinage (fin octobre).

Dans tous les cas, la cotisation, l'inscription et l'offrande restent acquises à l'Association.